

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 17 JUIN 2009

**Informations brèves**

Lors de sa séance du mercredi 17 juin 2009, le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes :

**Affaires cantonales****Election complémentaire au Conseil des Etats**

A la suite de l'élection de Mme Gisèle Ory au Conseil d'Etat le 26 avril 2009 et de son annonce au gouvernement neuchâtelois de son retrait du Conseil des Etats à la fin de la session d'automne, le Conseil d'Etat a fixé la date de l'élection complémentaire consécutive à cette démission au dimanche 27 septembre 2009 avec un délai pour le dépôt des listes arrêté au lundi 10 août 2009 à midi. Un éventuel second tour est prévu le dimanche 18 octobre 2009, l'élection au Conseil des Etats se déroulant selon le système majoritaire à deux tours. La socialiste de La Chaux-de-Fonds Gisèle Ory a été élue au Conseil des Etats le 9 novembre 2003, puis réélue le 11 novembre 2007. Elle siégera encore aux Chambres fédérales durant la session du 7 au 25 septembre 2009. Pour rappel, le Conseil des Etats se compose de 46 parlementaires et le Canton de Neuchâtel y est représenté par deux de ses élus, dont le PLR de Neuchâtel Didier Burkhalter, élu le 11 novembre 2007.

**Contact : Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.**

**Nominations et désignations de représentants de l'Etat**

Le Conseil d'Etat a nommé les sept représentants de l'Etat au sein du Conseil d'administration des Transports publics du Littoral neuchâtelois pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2013, dont notamment conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT).

Le conseiller d'Etat Claude Nicati et le chef de l'Office cantonal des transports Pascal Vuilleumier ont également été désignés comme représentants de l'Etat au sein du Conseil d'administration des Transports régionaux (TRN) SA.

Le Conseil d'Etat a en outre désigné le chef du DGT pour représenter l'Etat au sein de la commission intercantonale de la chasse sur le lac de Neuchâtel et de la commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel.

**Journée neuchâteloise au Palais fédéral**

A l'instar de la réception qu'il a donnée le 17 septembre 2008 en l'honneur des parlementaires fédéraux au Palais fédéral, le Conseil d'Etat a décidé de reconduire l'opération. Le but de cette journée, qui se tiendra le 10 mars 2010 sous la coupole fédérale, est de mieux faire connaître le Canton de Neuchâtel Outre-Sarine et de sensibiliser le Parlement fédéral aux dossiers neuchâtelois d'importance nationale. L'an dernier, cette réception, qui avait remporté un vif succès en terme de participation, s'était

révélée constructive et riche d'échanges. Le Conseil d'Etat avait ainsi souhaité en faire un rendez-vous ponctuel avec les parlementaires fédéraux.

**Nomination des traductrices et traducteurs-jurés pour la législature 2009-2013**

Le Conseil d'Etat a nommé douze traductrices et traducteurs-jurés pour la période administrative 2009-2013. Ces personnes sont habilitées à traduire des documents officiels qui doivent être remis par des citoyens dans des ambassades à l'étranger. La chancellerie d'Etat ne légalise en effet que les documents émanant des traducteurs-jurés nommés et assermentés par le Conseil d'Etat. Les douze personnes nommées traduisent dans les onze langues suivantes : allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, roumain, albanais, russe, serbo-croate, tchèque et turc.

**Contact : Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03.**

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 18 juin 2009